



HUBER ENGINEERED MATERIALS

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-10 TV

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MAGNIFIN® H-10 TV

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0000	Non classé	>98

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif : ignifugeant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 2 de 11

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-2119488756-18-0000	Non classé	--	>98

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 4 de 11

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxide de Magnésium

ACGIH	STEL: Not established
OSHA	TWA: Not established
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: Not established
Estonie	1 mg/m ³ total dust 0.5 mg/m ³ respirable dust

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Hydroxide de Magnésium

Travailleur – cutanée, court terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, court terme – systémique	117.54 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	117.54 mg/m ³
Consommateur – orale, court terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – orale, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³

Hydroxide de Magnésium

Eau douce	0.1 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l
Eau de mer - intermittent	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.082 mg/kg dw
Sédiments marins	0.0082 mg/kg dw
Terrestre	0.01912 mg/kg dw
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l
Empoisonnement secondaire	66.67 mg/kg food

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 6 de 11

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	+/- 10 (10% H ₂ O)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet Se décompose à > 320 °C
Point d'éclair :	Indéterminé(e)(s).
Taux d'évaporation	Indéterminé(e)(s).
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure	

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 7 de 11

d'inflammabilité	
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2.4 g/cm ³ , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	>320 °C
Viscosité cinématique	Sans objet : Solide
Viscosité dynamique	Sans objet : Solide
Propriétés comburantes	Aucun(e)
9.2. Autres informations	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Se décompose à > 320 °C MgO, H ₂ O
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales	Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.
-------------------------------	--

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

**Fiche de données de
sécurité**
MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 8 de 11

Ingestion L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hydroxide de Magnésium

DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg mg/kg Rat
CL50 par inhalation	> 2.1 mg/L 4- heures
Effets chroniques	DSENO (Dose sans effet nocif observé) >1000 mg/kg pc/jour
Lésions oculaires	Lapin : Non irritant
graves/irritation oculaire	Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	in vitro : Non irritant pour la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Toxicité pour la reproduction	Non classé DSENO (Dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg pc/jour

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Hydroxide de Magnésium

CL 50 - 96 h	776 mg/l Poisson
CE50, 72 heures	> 100 mg/L Algues
48 h EC50	170.86 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
Classification allemande WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Sans objet Le produit/la substance est inorganique

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg
--	----------------

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro ONU Aucun(e)

**14.2. Nom d'expédition des
Nations unies** Aucun(e)

**14.3. Classe(s) de danger pour le
transport** Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

**14.5. Dangers pour
l'environnement** Non

Fiche de données de sécurité MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 10 de 11

14.6. Précautions particulières à Sans objet
prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AICS)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	01-211948 8756-18-0 000	Y	Y	Y	(1)-386 ENCS; ISHL	KE-22716	Y	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

Allemagne

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande WGK 5209. WGK: nwg
(AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission :
Date d'impression :
Numéro de révision:

20/01/2021
20/01/2021
1.1.1

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-10 TV

Date d'émission : 20/01/2021
Date d'impression : 20/01/2021

Numéro de révision: 1.1.1
Page 11 de 11

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Transport terrestre (ADR/RID)
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Système général harmonisé (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité